GLOBAL X
par Mirae Asset

Aperçu du FNB
21 août 2026

FNB Global X Indice de FPI canadiennes à pondération égale en catégorie de société (HCRE) - actions du FNB

(auparavant, FNB Horizons Indice de FPI canadiennes à pondération égale)

Gestionnaire : Global X Investments Canada Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur FNB Global X Indice de FPI canadiennes à pondération égale en catégorie de société. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Global X Investments Canada Inc. au info@globalx.ca ou au 1-866-641-5739, ou visitez le www.globalx.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	23 janvier 2019	**Gestionnaire du fonds :**	Global X Investments Canada Inc.
Valeur totale au 30 juin 2026 :	51,4 millions de dollars	**Gestionnaire de portefeuille :**	Global X Investments Canada Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,33 %	**Distributions :**	Discrétion du gestionnaire

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 juin 2026)

Symbole boursier :	HCRE	**Volume quotidien moyen :**	4 075 parts
Bourse :	Bourse de Toronto (TSX)	**Nombre de jours de négociation :**	251 sur 251 jours de bourse
Monnaie :	Dollars canadiens		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 juin 2026)

Cours du marché :	28,07 $ - 33,07 $	**Écart acheteur-vendeur moyen:**	0,26 %
Valeur liquidative :	28,03 $ - 33,01 $		

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT (rendement global), déduction faite des frais. L'indice Solactive Equal Weight Canada REIT (rendement global) est un indice également pondéré de titres de capitaux propres de fiducies de placement immobilier cotés au Canada. Le FNB utilise des dérivés, comme un contrat de swap ou des contrats de swap multiples, pour obtenir l'exposition souhaitée à son indice sous-jacent sans investir directement dans les titres qui le composent.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 juin 2026. Ces placements changeront au fil du temps pour refléter les changements dans l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT (rendement global).

Dix principaux investiessements (30 juin 2026)

1.	Trésorerie détenus à titre de garantie	56,7 %
2.	Juste valeur des swaps sur indice	43,2 %
3.	Trésorerie - autres	0,1 %

Pourcentage total que représentent les 3 principaux placements 100,0 %

Nombre total de placements : 7

Répartition des placements (30 juin 2026)



Composition de l'actif

- 99,9 % Exposition aux actions canadiennes au moyen de swaps sur indices
- 0,1 % Trésorerie - autres
- 0,0 % Autres actifs moins passifs

Quel est le degré de risque?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque
Global X Investments Canada Inc. estime que la volatilité de ce FNB est **Moyen à élevé**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	**Moyen à élevé**	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie
Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des 6 dernières années.

Les frais du FNB ont été déduits du rendement exprimé [1]. Ils réduisent le rendement du FNB. Il est donc possible que les rendements du FNB ne correspondent pas à ceux de l'indice Solactive Equal Weight Canada REIT (rendement global). [1] Les rendements sont calculés en fonction de la valeur liquidative du FNB.

Rendements annuels
Ce graphique indique le rendement des parts du FNB chacune des 6 dernières années civiles. La valeur du FNB a diminué pendant 2 de ces 6 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

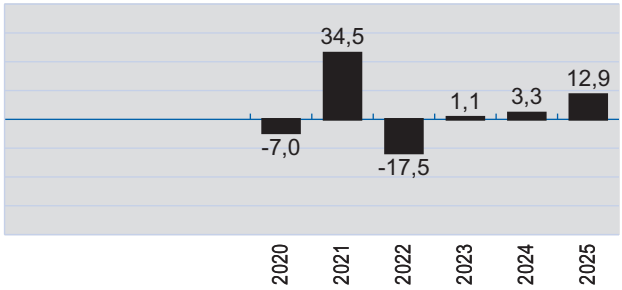

Meilleur et pire rendements sur trois mois
Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur 3 mois au cours des 6 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	23,1 %	30 septembre 2024	votre placement augmenterait pour s'établir à 1 231 $.
Pire rendement	-25,1 %	31 mars 2020	votre placement chuterait pour s'établir à 749 $.

Rendement moyen
Au 30 juin 2026, une personne qui a investi 1 000 $ dans le FNB au moment de sa création détient maintenant 1 642 $, ce qui donne un rendement annuel composé de 6,9 %.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont 2 types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.

- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de 2 manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à court limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent une exposition à des titres de capitaux propres de fiducies de placement immobilier canadiennes
- peuvent supporter les fluctuations de la valeur de leur placement
- qui ne recherchent pas des distributions régulières.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2025, les frais du FNB s'élevaient à 0,51 % % de sa valeur, ce qui correspond à 5,10 $$ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	0,33 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,18 %
Frais du FNB	**0,51 %**

Commission de suivi
Si un FNB facture une commission de suivi, celle-ci est versée tant que vous possédez des parts du FNB en échange des services et des conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Global X Investments Canada Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Global X Investments Canada Inc.
55 University Avenue, Suite 800
Toronto (Ontario)
M5J 2H7
Numéro sans frais : 1-866-641-5739
Site Web : www.globalx.ca
Courriel : info@globalx.ca